Le nombre de bénéficiaires du RMI se stabilise enfin

SOLIDARITÉ
En charge de la totalité de la compétence RMI depuis 2004, les départements quadrillent le terrain et concoctent des solutions sur mesure pour éviter les abus et traquer les fraudes.

FIN 2006, le nombre de bénéficiaires du revenu minimum d'insertion (RMI) devrait enfin se stabiliser à un peu plus de 1,1 million en métropole, selon l'estimation de l'Assemblée des départements de France (ADF). Elle provient de l'enquête menée par la cinquantaine de présidents des conseils généraux de la droite et du centre (DCI) sur le dernier trimestre 2006 et devrait, sans surprise, concerner l'ensemble des départements.

Ces collectivités locales, chargées depuis 2004 de gérer la réinsertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté, ont eu jusqu'à présent à faire face à une hausse impressionnante du nombre de RMistes. Elle a été continue en métropole depuis mi-2002 jusqu'à la fin 2005, année où le coût global de cette aide a atteint 5,8 milliards d'euros. L'année 2006 marque donc un tournant important. Et ce n'est pas un hasard. De nombreux départements se sont attelés à multiplier les contrôles, mais aussi à inventer de nouvelles façons de recréer des passerelles entre la société et ses marginaux.

Un guide des bonnes pratiques

« Le RMI n'est pas une fatalité et critiquer le gouvernement en disant qu'il ne donne pas suffisamment d'argent pour le financer est aussi une façon de baisser les bras », souligne Louis de Broissia, premier vice-président de l'ADF. Les « bonnes pratiques » rassemblées dans le guide du RMI qui vient d'être publié, montrent que la bataille de la réinsertion doit être menée avec une grande diversité de réponses. Dans ce domaine, les statistiques nationales cachent des situations très différentes. La bonne connaissance d'un territoire et de ses caractéristiques permettent de répondre au cas par cas aux besoins. La gestion du RMI va devenir un plaidoyer en faveur de l'efficacité de la décentralisation.

D'emblée, le groupe DCI de l'ADF a mis en place plusieurs mesures pour traquer les demandes excessives de certains allocataires. Par exemple en limitant la durée de séjour à l'étranger d'un bénéficiaire du RMI et en fermant l'accès du dispositif aux propriétaires d'un patrimoine important. *« Nous savons bien que les fraudeurs sont archiminoritaires. Il n'y pas de RMistes par vocation. Notre démarche est bien de trouver une solution pour ces bénéficiaires »*, tient à préciser Michel Mercier, président UDF du conseil général du Rhône, l'un des départements les plus en pointe dans la gestion du RMI.

Un conseiller personnel pour chaque allocataire dans les Hauts-de-Seine, des partenariats avec les entreprises dans les Yvelines, le recours à des sociétés privées de placement en Charente-Maritime font partie de la palette de mesures conseillées.

Dans le Calvados, des ateliers de promotion sociale pour reprendre confiance en soi ont été mis en place. Dans le Cantal, Vincent Descœur, président du conseil général, a même choisi d'accompagner les microprojets de création d'entreprises par les RMistes. En Côte-d'Or, des chantiers d'insertion ont été créés avec l'accord de la Fédération du bâtiment pour réhabiliter le patrimoine rural. Une démarche inédite avec les entreprises de travaux publics a aussi été menée dans le Morbihan.

Les départements ont surtout beaucoup investi dans l'accueil, l'information, et la prise en charge des RMistes, des maisons de l'emploi poussent partout. Des prospecteurs cherchent et diffusent l'information auprès de ce public fragile. Le quadrillage du terrain se révèle la meilleure façon d'éliminer les abus et d'aider à sortir de ce statut social lourd à porter.

LAURENCE CHAVANE

Le rapport complet sur lefigaro.fr/economie

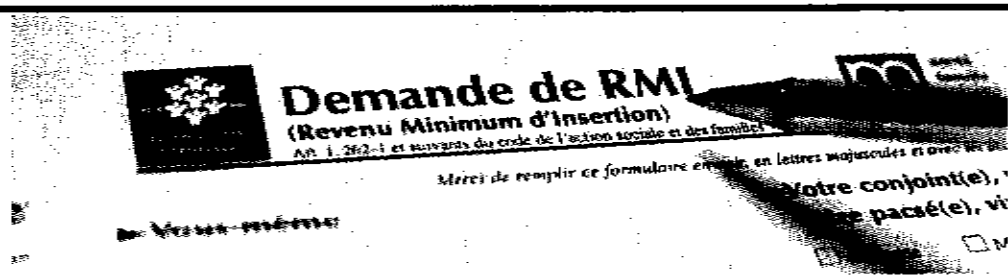

▶ Les vingt départements où la baisse est la plus forte

Lozère	-8,92%	61	Loire-Atlantique	-4,51%	813
Corse du sud	-8,52%	209	Lot	-4,50%	107
Haute-Garonne	-6,35%	1 670	Mayenne	-4,30%	99
Alpes-de-Hte-Provence	-6,27%	142	Marne	-4,17%	342
Bouches-du-Rhône	-6,25%	4 353	Haute-Savoie	-3,97%	226
Ain	-6,20%	270	Pyrénées-Atlantique	-3,93%	411
Alpes-Maritimes	-5,71%	996	Paris	-3,63%	2 273
Var	-5,52%	1 146	Charente	-3,61%	231
Savoie	-4,98%	171	Calvados	-3,49%	368
Côte-d'Or	-4,76%	309	Hauts-de-Seine	-3,47%	854

Source : CNAF. Photo : Réa